

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 684

19 mars 2008

SOMMAIRE

AFD Le Pouzin A S.à r.l.	32831	Europa Electrum S.à r.l.	32799
Akmens S.à r.l.	32812	G.E.S.T.E., Gestion Exposition Spectacle Théâtre Evénements	32822
AM Global Holding	32812	Global Technology Systems S.à r.l.	32825
Arcelor Holding	32812	HIG Lux S.à r.l.	32830
B&B Power Luxembourg (Flinders) S.à r.l.	32814	IK Office S.à r.l.	32827
BBWP Europe Holdings Lux S.à r.l.	32811	International Automotive & Transporta- tion S.A.	32827
BBWP Europe KG Holdings II Lux S.à r.l.	32802	Lar Investissements S.A.	32830
BBWP Finance Lux S.à r.l.	32813	Lion/Visor Lux 1	32786
Benolux S.A.	32822	Memobis Holding SA	32799
BGS AG	32823	Opava Development Hollerich S.A.	32828
BGS-Holding AG	32823	Parallax Holding S.à r.l.	32832
BRAPF Ikebukuro S.à r.l.	32827	PB Aquarius Retail SP S.à r.l., Luxembourg	32806
BRAZIL MEZZ (Lux) S.à r.l.	32799	Philipina Holding S.à r.l.	32827
BRGEOF Ebina Holding S.à r.l.	32800	Philipina Holding S.à r.l.	32828
BRGEOF Japan S.à r.l.	32800	Philipina Holding S.à r.l.	32829
Cascadal Holding S.à r.l.	32831	Primafina Holding S.à r.l.	32823
Cascadal Holding S.à r.l.	32831	Primafina Holding S.à r.l.	32826
C. Automobiles S.A.	32822	Primafina Holding S.à r.l.	32824
Cesal AG et Compagnie, Financière Lu- xembourgeoise	32800	Red & Black Topco 2 S.à r.l.	32832
Chicago Holding S.à r.l.	32829	Sab Soparfin S.A.	32829
Chicago Holding S.à r.l.	32831	Sportmax Holding S.à r.l.	32832
Chicago Holding S.à r.l.	32830	Via Romana S.C.I.	32828
Credit Suisse Real Estate Fund Internatio- nal (Luxembourg) Holding S.A.	32786	Weber & Wagner S.A.	32799
D.B. Zwirn AP Ltd (Lux) S.à r.l.	32799	Wolverina Investments S.A.	32816
Edufin S.à r.l.	32830	World Newspaper Holdings S.à r.l.	32800
		Yeoman Capital S.A.	32804

Lion/Visor Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 128.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 janvier 2008.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008029256/239/12.

(080029639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 104.654.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Jean Monnet, PO Box 369, L-2013, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 17 November 2004, published in the Mémorial C, N^o 186 of 2 March 2005 and entered in the Trade and Companies Register at Luxembourg, Section B, under the number B 104.654, the articles of incorporation having last been amended following a deed of M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 17 October 2006, published in the Mémorial C, N^o 2295 of 8 December 2006.

The meeting is declared open with Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Pierre-Alexandre Lechantre, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Rebecca Unverzagt, juriste, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To reduce the share capital by an amount of six thousand thirty three euros and sixty cents (EUR 6,033.60) so as to reduce it from its present amount of thirty one million eight hundred ninety one thousand eight hundred fourteen euros and forty cents (EUR 31,891,814.40) to thirty one million eight hundred eighty-five thousand seven hundred eighty euros and eighty cents (EUR 31,885,780.80) by a corresponding reduction of the accounting par value of each share and to allocate the amount by which the share capital is reduced to a reserve account of the Company out of which distributions may only be made to the holders of ordinary shares.

2 To create a new category of shares, namely mandatory redeemable preferred shares (the «MRPS»), with the rights and obligations attached to such category of shares following the amendment of the articles of incorporation.

3 To increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-nine euros and sixty cents (EUR 969.60) so as to raise it from its present amount of thirty-one million eight hundred eighty-five thousand seven hundred eighty euros and eighty cents (EUR 31,885,780.80) to thirty-one million eight hundred eighty-six thousand seven hundred fifty euros and forty cents (EUR 31,886,750.40) by the issue of two (2) MRPS with an accounting par value of four hundred eighty-four euros and eighty cents (EUR 484.80) each.

4 To allot all the new shares following subscription and payment of the accounting par value and share premium by CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT Funds on behalf of CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL through a contribution in kind of a Loan Agreement entered into on 5 December 2007 by and between CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS on behalf of CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, as lender, and Paseo Santa Catarina S. de R.L. de C.V., as borrower, by which said borrower has agreed to borrow the sum of MXN 390,931,200.- on the terms set out in such agreement, but subject to a payment by the Company to CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS on behalf of CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL of a cash adjustment (soulte) in the amount of four million one hundred four thousand seven hundred seventy-seven Mexican pesos and sixty centavos (MXN 4,104,777.60).

5 To restate the articles of incorporation of the Company in their entirety in order to reflect the above capital increase and the creation of the MRPS of the Company.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to reduce the share capital by an amount of six thousand thirty three euros and sixty cents (EUR 6,033.60) so as to reduce it from its present amount of thirty one million eight hundred ninety one thousand eight hundred fourteen euros and forty cents (EUR 31,891,814.40) to thirty one million eight hundred eighty five thousand seven hundred eighty euros and eighty cents (EUR 31,885,780.80) by a corresponding reduction of the accounting par value of each share and further resolved to allocate the amount by which the share capital is reduced to a reserve account of the Company out of which distributions may only be made to the holders of ordinary shares.

Second resolution

The general meeting resolved to create a new category of shares, namely, mandatory redeemable preferred shares (the «MRPS»), with the rights and obligations attached to such shares following the amendment of the articles of incorporation.

Third resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty nine euros and sixty cents (EUR 969.60) so as to raise it from its present amount of thirty one million eight hundred eighty five thousand seven hundred eighty euros and eighty cents (EUR 31,885,780.80) to thirty one million eight hundred eighty six thousand seven hundred fifty euros and forty cents (EUR 31,886,750.40) by the issue of two (2) MRPS with an accounting par value of four hundred eighty-four euros and eighty cents (EUR 484.80) each.

Fourth resolution - subscription - payment

Thereupon has appeared Maître Laurent Schummer, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zurich, a company governed by the laws of Switzerland, having its registered office at Giesshübelstrasse 30, CH-8045 Zurich, on behalf of CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, by virtue of a proxy as referred under (ii) hereabove (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for two (2) newly issued MRPS having an accounting par value of four hundred eighty four euros and eighty cents (EUR 484.80) each, and to fully pay them up, including a share premium, by way of a contribution in kind consisting of a Loan Agreement entered into on 5 December 2007 by and between the Subscriber, as lender, and Paseo Santa Catarina S. de R.L. de C.V., having its registered office at Ave. Industriales del Poniente 1050, Co. Industrias del Poniente, Santa Catarina, Nuevo León 66370, Mexico, as borrower, by which said borrower has agreed to borrow the sum of MXN 390,931,200.- on the terms set out in such agreement (the «Contribution»).

The Contribution is allocated as follows between share capital and share premium:

(i) an amount of nine hundred sixty nine euros and sixty cents (EUR 969.60) is allocated to the share capital of the Company;

(ii) an amount of three hundred ninety million nine hundred fifteen thousand four hundred sixty eight Mexican pesos and seventy five centavos (MXN 390,915,468.75) is allocated to the MRPS share premium reserve account (the «MRPS Share Premium Reserve Account»); and

the subscription in addition to the share issue shall also be remunerated by a cash adjustment (*soulte*) in an amount of four million one hundred four thousand seven hundred seventy seven Mexican pesos and sixty centavos (MXN 4,104,777.60) which shall be paid in cash to the Subscriber.

Pursuant to articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, the Contribution consisting in a contribution in kind has been the subject of a report prepared by INTERAUDIT S.à r.l., dated 17 January 2008 and signed by Edward Kostka, qualified auditor (*réviseur d'entreprises*), which concludes as follows:

«Based on the verifications carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which, notwithstanding the cash adjustment, corresponds at least to the number and accounting par value of the mandatory redeemable preferred shares and related share premium to be issued as consideration.»

The said auditor's report having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Contribution is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment including the share premium and to allot the two (2) new MRPS to the Subscriber, with payment by the Company of a cash adjustment (*soulte*).

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to restate the articles of incorporation of the Company in their entirety, which will from now on read as follows:

«Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société anonyme», public company limited by shares (the «Company») governed by the present Articles and by the amended law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»).

Art. 2. The Company's name is CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises holding real estate investments, to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The purpose of the Company is furthermore to directly hold real estate located abroad as well as to take participations in undertakings for collective investments in real estate. The Company may acquire, hold, rent and sell real estate located abroad. Furthermore, the purpose of the Company is also the investment of institutional moneys in real estate located abroad.

The Company can perform all commercial or technical operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's capital is set at EUR 31,886,750.40 (thirty one million eight hundred eighty-six thousand seven hundred fifty euros and forty cents), represented by:

(i) 65,771 (sixty-five thousand seven hundred and seventy-one) shares without indication of nominal value («Ordinary Shares»), and

(ii) 2 (two) mandatory redeemable preferred shares without indication of nominal value («MRPS»), and together with the Ordinary Shares, the «Shares»), which are redeemable in accordance with these Articles and Luxembourg law.

The Ordinary Shares and the MRPS shall have the same accounting par value.

The amount of the share capital of the Company may be increased by contribution in cash or in kind or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. The Company shall maintain a share premium reserve account, denominated in Mexican pesos (MXN), for the MRPS («MRPS Share Premium Reserve Account») and the amount or value of any premium paid up on the MRPS shall be recorded to such account. Amounts so recorded to the MRPS Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company which may only be distributed and paid in Mexican pesos (MXN), provided that distributions and payments out of the MRPS Share Premium Reserve Account may never result in distributions or payments the euro (EUR) equivalent of which could not have been distributed or paid according to accounting principles applicable in Luxembourg if the accounting of the premium and the distributions had been made in euros (EUR) and converted into Mexican pesos (MXN) on the appropriate dates.

Art. 9. Each Ordinary Share confers an identical voting right and each holder of Ordinary Shares has voting rights commensurate to his shareholding. Subject to article 46 of the Law, the MRPS do not carry any voting rights.

Art. 10. The Shares are freely transferable.

The Shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his Shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer. The Shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner per Share.

Art. 11. The Company shall have power to repurchase its Ordinary Shares under the conditions stated in the Law.

The MRPS are redeemable in accordance with these Articles and article 49-8 of the Law. In accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the Law and these Articles, all (but not some) of the subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable upon request of the Company, at all times and at the latest on the tenth (10) anniversary of the date of issuance of the MRPS. To that effect, the Company shall give at least 6 (six) business days (i.e., a day, other than a Saturday or Sunday or public holiday, on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg) prior written notice to the holders of such MRPS setting out the proposed redemption date (which must be a day, other than a Saturday or Sunday or public holiday, on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements set out hereafter.

The holders of the MRPS, in consideration for the repurchase of their MRPS by the Company, shall be entitled to receive an amount calculated by reference to the economic rights, as set out in article 21 of these Articles, attaching to the MRPS to be repurchased. For the avoidance of doubt, this amount shall take into consideration the sum of:

- (i) the accounting par value of the MRPS to be repurchased;
- (ii) the unpaid preferential and cumulative dividend of 8.75% due pursuant to article 21, without any deduction;
- (iii) the MRPS holder's relevant proportion of the MRPS Share Premium Reserve Account.

The board of directors is irrevocably authorised and empowered to take any steps to execute any documents and do and perform any acts on behalf of the Company which may be necessary to:

- (i) effect the redemption of the MRPS by the Company; and
- (ii) the completion of all related action, at all times, in the manner and to the extent permitted by these Articles and the Law.

Management - Supervision

Art. 12. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may remove them at any time. The directors shall be re-eligible.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors, may by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the directors and their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors is vested with the, broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate his power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of

the Company. The delegation in favour of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. The board of directors shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by 1 (one) director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 10 (ten) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time, place and agenda of the meeting.

Notice can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

The majority of directors present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors present or represented.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunications media. A written resolution can be formulated in one document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

The Company will be bound by the joint signatures of any two directors. With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the joint signature of any two persons to whom the daily management of the business of the Company has been delegated.

General Meetings of shareholders

Art. 15. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Decisions of the shareholders are taken by general meetings of the shareholders. One general meeting shall be held annually in Luxembourg on the second Monday of May, at 10 o'clock. If such a day is a public holiday, the general meeting of shareholders shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than one fifth of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders. All directors may attend and speak in general meetings of shareholders. General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law. Each Ordinary Share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Law, and the MRPS carry no voting rights except as otherwise imposed by article 46 of the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, with effect as of the 31 December, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the directors' and statutory auditors' (commissaire(s) aux comptes) debts towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 19. 15 (fifteen) days before the general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the board of directors, the report of the statutory auditor (s) and any document in accordance with article 73 of the Law.

Supervision of the Company

Art. 20. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s), appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders, which may remove them at any time. The statutory auditor(s) shall be re-eligible.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company («Net Profit»).

Every year five percent of the Net Profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

After the allocation to the statutory reserve, subject to the condition that sufficient funds are available and without prejudice to article 8 of these Articles, each MRPS entitles its holder to:

(i) an annual preferred dividend at the rate of 1% over the accounting par value represented by said MRPS and which shall be distributed and paid in euros (EUR) out of the remainder of the Net Profits; and

(ii) a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 8.75% over the accounting par value represented by said MRPS and the corresponding share premium paid on such MRPS and not yet returned to the holder of said MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365/366 day year, and which shall be distributed and paid in Mexican pesos (MXN) only, after deducting the amount of the dividend paid in accordance with (i) above and duly converted into Mexican pesos (MXN), out of the remainder of the Net Profits; provided that such dividend payment in Mexican pesos (MXN) may never result in distributions the euro (EUR) equivalent of which could not have been distributed according to accounting principles applicable in Luxembourg if the dividends had been accounted for in euros (EUR) and converted into Mexican pesos (MXN) on the appropriate dates. For the avoidance of doubt, in case such amount cannot be distributed in a given year, this amount shall be carried forward to the following year.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess remaining after payment of the preferred dividend will be distributed as dividends to the holders of Ordinary Shares proportionally to the shares they hold or that said excess will be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim Dividend

Art. 22. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 25. After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the holder of the MRPS or, in case there is a plurality of holders of MRPS, each holder of MRPS will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to:

- (i) their accrued and unpaid dividends, if any;
- (ii) the reimbursement of the share capital of the Company subscribed by them; and
- (iii) their relevant proportion of the balance of the MRPS Share Premium Reserve Account.

Art. 26. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the share capital of the MRPS or deposit of any funds to that effect, the surplus will be attributed to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage of the share capital held by each of them in the Company.

Applicable law

Art. 27. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase and contribution in kind are estimated at hundred thirty-eight thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Jean Monnet, B.P. 369, L-2013, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C N ° 186 du 2 mars 2005, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B-104.654, les statuts de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois par acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 octobre 2006, publié au Mémorial C N ° 2295 du 8 décembre 2006.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre-Alexandre Lechantre, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rebecca Unverzagt, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

- (i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de six mille trente trois euros et soixante centimes (EUR 6.033,60) de manière à le réduire de son montant actuel de trente et un millions huit cent quatre-vingt onze mille huit cent quatorze euros et quarante centimes (EUR 31.891.814,40) à trente et un millions huit cent quatre-vingt cinq mille sept cent quatre-vingt euros et quatre-vingts centimes (EUR 31.885.780,80) par une réduction correspondante du pair comptable de chaque action et allocation du montant de la réduction du capital social à un compte de réserve de la Société à partir duquel des distributions ne peuvent être faites qu'en faveur des détenteurs d'actions ordinaires.

2 Création d'une nouvelle catégorie d'actions, à savoir des actions préférentielles obligatoirement remboursables (les «APOR»), avec les droits et obligations conférés à cette catégorie d'actions suite à la modification des statuts.

3 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante neuf euros et soixante centimes (EUR 969,60) pour le porter de son montant actuel de trente et un millions huit cent quatre-vingt cinq mille sept cent quatre-vingts euros et quatre-vingts centimes (EUR 31.885.780,80) à trente et un millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent cinquante euros et quarante centimes (EUR 31.886.750,40) par l'émission de deux (2) APOR ayant un pair comptable de quatre cent quatre-vingt quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 484,80) chacune.

4 Allocation de toutes les nouvelles actions suite à la souscription et le paiement du pair comptable et de la prime d'émission par CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS agissant pour le compte de CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL par apport en nature d'un contrat de prêt conclu le 5 décembre 2007 entre CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS agissant pour le compte de CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, comme prêteur, et Paseo Santa Catarina S. de R.L. de C.V., comme emprunteur, contrat par lequel ledit emprunteur a accepté d'emprunter la somme de MXN 390.931.200,- aux conditions prévues dans ce contrat, avec paiement par la Société d'une soule d'un montant de quatre millions cent quatre mille sept cent soixante-dix-sept pesos mexicains et soixante centavos (MXN 4.104.777,60) à CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS agissant pour le compte de CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL.

5 Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée et la création des APOR de la Société.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de six mille trente trois euros et soixante centimes (EUR 6.033,60) de manière à le réduire de son montant actuel de trente et un millions huit cent quatre-vingt-onze mille huit cent quatorze euros et quarante centimes (EUR 31.891.814,40) à trente et un millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt euros et quatre-vingts centimes (EUR 31.885.780,80) par une réduction correspondante du pair comptable de chaque action et d'allouer le montant de la réduction du capital social à un compte de réserve de la Société à partir duquel des distributions ne peuvent être faites qu'en faveur des détenteurs d'actions ordinaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de créer une nouvelle catégorie d'actions, à savoir des actions préférentielles obligatoirement remboursables (les «APOR»), avec les droits et obligations conférés à cette catégorie d'actions suite à la modification des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante neuf euros et soixante centimes (EUR 969,60) pour le porter de son montant actuel de trente et un millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingts euros et quatre-vingts centimes (EUR 31.885.780,80) à trente et un millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent cinquante euros et quarante centimes (EUR 31.886.750,40) par l'émission de deux (2) APOR ayant un pair comptable de quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingts centimes (EUR 484,80) chacune.

Quatrième résolution - souscription - paiement

Sur ce, s'est présenté Maître Laurent Schummer, agissant en sa qualité de mandataire de CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zurich, une société régie par les lois de Suisse, ayant son siège social à Giesshübelstrasse 30, CH-8045 Zurich, agissant pour le compte de CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, en vertu d'une procuration ainsi qu'il est indiqué au (ii) ci-dessus (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux (2) APOR nouvelles ayant un pair comptable de quatre cent quatre-vingt quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 484,80) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en nature d'un contrat de prêt conclu le 5 décembre 2007 entre le Souscripteur, comme prêteur, et Paseo Santa Catarina S. de R.L. de C.V., ayant son siège social à Ave. Industriales del Poniente 1050, Co. Industrias del Poniente, Santa Catarina, Nuevo León 66370, Mexique, comme emprunteur, contrat par lequel ledit emprunteur a accepté d'emprunter la somme de MXN 390.931.200,- aux conditions prévues dans ce contrat (l'«Apport»).

L'Apport est alloué comme suit entre capital social et prime d'émission:

(i) un montant de neuf cent soixante neuf euros et soixante centimes (EUR 969,60) est alloué au capital social de la Société;

(ii) un montant de trois cent quatre-vingt-dix millions neuf cent quinze mille quatre cent soixante huit pesos mexicains et soixante-quinze centavos (MXN 390.915.468,75) est alloué à la réserve de prime d'émission des APOR (la «Réserve des Primes d'Émission des APOR»); et

la souscription en excès de l'émission d'actions sera compensée par une soulte d'un montant de quatre millions cent quatre mille sept cent soixante-dix-sept pesos mexicains et soixante centavos (MXN 4.104.777,60) qui sera payée comptant au Souscripteur.

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, l'Apport consistant en un apport en nature a fait l'objet d'un rapport préparé par INTERAUDIT S.à r.l., en date du 17 janvier 2008 et signé par Edward Kostka, réviseur d'entreprises, qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectués tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas de réserve à émettre quant à la valeur de l'apport qui correspond, nonobstant la soulte, au moins en nombre et au pair comptable des actions préférentielles obligatoirement remboursables et prime d'émission afférente qui seront émises en contrepartie.»

Le rapport d'auditeur ayant été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour compte du Souscripteur et le notaire soussigné, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Apport est à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les deux (2) nouvelles APOR au Souscripteur, avec paiement au Souscripteur d'une soulte.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de procéder à une refonte complète des statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit:

«Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la Société est CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, détenant des investissements immobiliers, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que celui auquel appartient la Société, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, enfin d'accomplir toute opération en relation directe ou indirecte avec son objet, sans toutefois tirer avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

L'objet de la Société est également la détention directe de biens immobiliers situés à l'étranger, ainsi que la participation à des entreprises de placements immobiliers collectifs.

La Société peut acquérir, détenir, louer et vendre des biens immobiliers situés à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre l'investissement immobilier à l'étranger d'argents institutionnels.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'actionnaires.

Capital - Actions

Art. 7. Le capital de la Société est fixé à EUR 31.886.750,40 (trente et un millions huit cents quatre-vingt-six mille sept cents cinquante euros et quarante centimes), représenté par:

(i) 65.771 (soixante cinq mille sept cent soixante et onze) actions sans indication de valeur nominale («Actions Ordinaires»), et

(ii) deux (2) actions préférentielles obligatoirement rachetables sans indication de valeur nominale («APOR») et avec les Actions Ordinaires, les «Actions».

Les Actions Ordinaires et les APOR ont le même pair comptable.

Le montant du capital souscrit de la Société peut être augmenté par apport en numéraire ou en nature ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission libellé en pesos mexicains (MXN) pour les APOR («Compte de Réserve de Prime d'Émission APOR») et le montant ou la valeur de toute prime payée lors de la souscription d'APOR sera inscrite dans ce compte. Les montants ainsi inscrits dans le Compte de Réserve de Prime d'Émission APOR seront des réserves librement distribuables de la Société qui pourront uniquement être distribués et payés en pesos mexicains (MXN), à condition que les distributions et paiements faits à partir du Compte de Réserve de Prime d'Émission APOR ne résultent en des distributions ou paiements dont l'équivalent en euros (EUR) n'aurait pas pu être distribué ou payé selon les règles comptables applicables au Luxembourg si la comptabilité de la prime et des distributions avait été tenue en euros (EUR) et convertie en pesos mexicains (MXN) à leurs dates respectives.

Art. 9. Chaque Action Ordinaire confère un droit de vote identique et chaque personne détenant des Actions Ordinaires dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social. Sous réserve de l'article 46 de la Loi, les APOR ne confèrent aucun droit de vote.

Art. 10. Les Actions sont librement cessibles.

Les Actions sont uniquement sous la forme nominative. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et comprendra, au minimum, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'Actions qu'il détient et, les cas échéant, leur cession et la date de leur cession. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses Actions Ordinaires aux conditions prévues par la Loi.

Les APOR sont rachetables tel que déterminé par les présents Statuts et l'article 49-8 de la Loi. Conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi et des présents Statuts et sous réserve de ces mêmes dispositions, toutes (et non pas certaines d'elles) les APOR souscrites et entièrement libérées seront rachetables à la demande de la Société, à tout moment et au plus tard 10 (dix) ans après leur émission. A cet effet, la Société informera par écrit, au moins 6 (six) jours ouvrables (i.e., un jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les banques commerciales sont en principe ouvertes au Luxembourg) à l'avance, les détenteurs des APOR en mentionnant la date de rachat proposée (qui doit être un jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les banques commerciales sont en principe ouvertes au Luxembourg) ainsi que le montant du prix de rachat en incluant le détail raisonnable des calculs faits en application des conditions exposées ci-dessous.

Les détenteurs des APOR, en compensation du rachat de leurs APOR par la Société, auront droit à un prix calculé par référence aux droits économiques, tels qu'exposés à l'article 21 des présents Statuts, afférents aux APOR qui sont rachetées. Afin d'éviter tout malentendu, ce prix prendra en compte la somme:

(i) du pair comptable des APOR qui sont rachetées;

(ii) du montant impayé du dividende préférentiel et cumulatif de 8.75% dû en raison de l'article 21 des présents Statuts, sans aucune déduction;

(iii) de la quote-part applicable du détenteur d'APOR dans le Compte de Réserve de Prime d'Émission APOR.

Le conseil d'administration est irrévocablement autorisé à et a le pouvoir de prendre toutes mesures afin d'exécuter tous documents et faire et prendre tous actes au nom de la Société qui sont nécessaires afin:

(i) d'opérer le rachat des APOR par la Société; et

(ii) de mener à bien toutes actions y relatives, à tout moment et conformément à et dans la mesure de ce qui est autorisé par les présents Statuts et la Loi.

Administration

Art. 12. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut les révoquer à tout moment. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour un autre motif, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un nouvel administrateur afin de combler cette vacance jusqu'à l'assemblée des actionnaires suivante conformément à la Loi.

La durée du mandat des administrateurs ainsi que leur éventuelle rémunération sont fixées par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui peut/peuvent ne pas être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, qui peut/peuvent ne pas être actionnaire(s) de la Société. La délégation en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Ce dernier préside toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil d'administration ou de l'exécution de toutes autres tâches spécifiées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de 1 (un) administrateur. Sauf urgence (dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion), une convocation à une réunion du conseil d'administration doit être adressée à chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date fixée pour cette réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Une convocation peut être adressée à chaque administrateur oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication émanant de chaque administrateur.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil d'administration.

La majorité des administrateurs présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut assister à une réunion du conseil d'administrateur par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées par majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit le même effet qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites dans un procès-verbal, qui doit être signé par le président ou, le cas échéant, par son remplaçant, ou par deux administrateurs présents à la réunion du conseil. Les procurations resteront attachées au procès-verbal. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le Président ou deux administrateurs.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. En ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la Société, la Société sera également engagée par la signature conjointe de deux des personnes à qui la gestion journalière des affaires de la Société a été déléguée.

Assemblées Générales des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale est tenue chaque année à Luxembourg le second lundi du mois de mai à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale des actionnaires a lieu le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, au jour et à l'heure fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du cinquième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée par lettre recommandée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation est envoyée par lettre recommandée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être actionnaire.

Tous les actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires. Tous les administrateurs ont le droit d'assister et de prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale délibère aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi. Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote, sous réserve des limites imposées par la Loi, et les APOR ne confèrent aucun droit de vote en dehors des exceptions prévues à l'article 46 de la Loi.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, accompagné d'une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que, le cas échéant les dettes des administrateurs et commissaires envers la Société.

En même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, avec un rapport sur les opérations de la Société, au (x) commissaire(s) qui doit/doivent faire un rapport.

Art. 19. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale des actionnaires, tout actionnaire peut prendre communication au siège social du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport du conseil d'administration, du rapport du ou des commissaires et de tout document conformément à l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 20. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent ne pas être actionnaire(s), nommé(s) pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut le(s) révoquer à tout moment. Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s).

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur éventuelle rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la Loi sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires parmi les membres de l'institut des Réviseurs d'Entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent positif du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société («Bénéfice Net»).

Chaque année, cinq pour cent du Bénéfice Net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Après affectation à la réserve légale, à condition que des sommes suffisantes soient disponibles et sans préjudice de l'article 8 des présents Statuts, chaque APOR confère à son détenteur un droit à:

(i) un dividende annuel préférentiel à un taux de 1% du pair comptable de cette APOR et qui sera distribué et payé en euros (EUR) en déduction du solde du Bénéfice Net; et

(ii) un dividende préférentiel et cumulatif à un taux annuel de 8.75% de la valeur combinée du pair comptable et de la prime d'émission non remboursée de cette APOR, qui échoira de manière journalière et sera calculé sur base d'une année à 365/366 jours et qui sera distribué et payé uniquement en pesos mexicains (MXN), après soustraction du montant payé comme dividende sur base de (i) ci-dessus et dûment converti en pesos mexicains (MXN), en déduction du solde du Bénéfice Net; sous réserve que le paiement de dividendes en pesos mexicains (MXN) ne pourra jamais résulter en des distributions dont l'équivalent en euros (EUR) ne pourrait être distribué selon les principes comptables applicables au Luxembourg si les dividendes étaient comptabilisés en euros (EUR) et convertis en pesos mexicains (MXN) aux dates applicables. Afin d'éviter tout malentendu, lorsqu'un tel montant ne pourra être distribué une année, ce montant sera reporté à l'année suivante.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes aux détenteurs d'Actions Ordinaires le solde restant après paiement du dividende préférentiel, proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent, ou d'affecter ce solde au compte report ou à un compte de réserve spéciale.

Dividende intérimaire

Art. 22. Le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social, en conformité avec la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi doit donner son accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 25. Après paiement aux tiers de toutes les dettes et obligations de la Société ou le versement de sommes à cet effet, le détenteur d'APOR ou, en cas de pluralité de détenteurs d'APOR, chaque détenteur d'APOR aura droit à un paiement au comptant ou en nature couvrant:

- (i) ses dividendes échus et impayés, s'il y en a;
- (ii) le remboursement du capital social de la Société qu'il a souscrit; et
- (iii) sa quote-part du solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission APOR.

Art. 26. Après paiement de toutes les dettes et obligations de la Société (y inclus les créances de tous les actionnaires), paiement des dividendes échus et impayés relatifs aux APOR, et remboursement du capital social représenté par les APOR, ou le versement de sommes à cet effet, le surplus sera attribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires proportionnellement au pourcentage du capital social qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 27. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points par rapport auxquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société en suite de l'augmentation de capital et de l'apport en nature susmentionnés sont estimés à cent trente-huit mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, P.-A. Lechantre, R. Unverzagt, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2008. Relation: EAC/2008/1120. — Reçu 122.213,93 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008029226/239/707.

(080030016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Weber & Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.121.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029135/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06138. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Memobis Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008029250/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Europa Electrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008029271/239/12.

(080029986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

D.B. Zwirn AP Ltd (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. BRAZIL MEZZ (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.871.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008029262/5770/13.

(080029886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Cesal AG et Compagnie, Financière Luxembourgeoise, Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 25.575.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 septembre 2007, acte n° 649 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008029264/208/13.

(080029607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**BRGREOF Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRGREOF Ebina Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008029304/239/13.

(080030047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

World Newspaper Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.177.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of October.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Has been held the extraordinary general shareholders meeting of the company WORLD NEWSPAPER HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 107.177 and incorporated by deed of the undersigned notary on March 3rd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 797, dated August 10th, 2005.

The assembly is presided by Mr Michel Thill, manager, with professional address in Luxembourg,

who appoints as secretary Mr Jean-Luc André, private employee, with professional address in Luxembourg.

The assembly elects as scrutineer Mr Michel Thill, prenamed.

The office such constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
- 2) Appointment of the liquidator and definition of its powers.
- 3) Discharge of the directors and statutory auditors of the Company for the accomplishment of their respective mandates.
- 4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The meeting appoints as liquidator, FIDES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 41.469.

The liquidator has the widest powers as foreseen by articles 144 to 148 bis of the co-ordinated law on commercial companies.

The liquidator may dispense the registrar of mortgages to proceed automatically with registrations; the liquidator may renounce to real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant releases, with or without payment of all registrations of liens or mortgages, transcriptions, seizure, attachments or other impediments.

The liquidator is dispensed from inventory making and may rely on the accounts of the company.

The liquidator has the right to make interim distributions in the interest of the company.

The liquidator may, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers and the statutory auditor of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WORLD NEWS-PAPER HOLDINGS S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.177 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 797 du 10 août 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Thill, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Jean-Luc André employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Thill, précité Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Décharge aux administrateurs et au(x) commissaire(s) au comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.
- 4) Divers.

L'assemblée déclarant connaître les raisons qui l'ont amené à proposer la liquidation de la société et passant à l'ordre du jour, les associés présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur, FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur a le droit de faire des distributions intérimaires dans l'intérêt de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les gérants et par les réviseurs d'entreprises et/ou commissaire aux comptes de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des gérants de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussignée qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Thill, J.-L. André, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, LAC/2007/32235. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008029461/202/117.

(080029955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

BBWP Europe KG Holdings II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 120.241.

In the year two thousand eight, on the thirty-first day of January.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

BBWP EUROPE HOLDINGS LUX S.à.r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office actually in 4, rue Alphonse Weicker, L2721 Luxembourg, registered at the Luxembourg Companies and Trade Register under the number B 118.293

here represented by Mr Max Mayer employee, residing professionally at L-1413 Luxembourg, 8, place Dargent, by virtue of a proxy given under private seal on January 29th, 2008.

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company BBWP EUROPE KG HOLDINGS II LUX S.à.r.l. having its registered office in 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach (the «Company»),

incorporated by a deed of the Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on September 21th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2198 of November 24th, 2006

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, Number 120.241.

The Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office to L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker and in consequence to amend point 2.1. of article 2 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 2.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

BBWP EUROPE HOLDINGS LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.293

ici représentée par Monsieur Max Mayer employé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 8, place Dargent,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 janvier 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée BBWP EUROPE KG HOLDINGS II LUX S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date 21 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2198 du 24 novembre 2006, et

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.241.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social vers L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker et de modifier en conséquence le point 2.1 de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008. Relation: LAC/2008/5009. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008029463/206/82.

(080029673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of YEOMAN CAPITAL S.A. (Société Anonyme), having its registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, registered with the trade register of Luxembourg under number B 131.609, incorporated by a notarial deed on the 5th June 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2337 dated 17 October 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 July 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2614 dated 15 November 2007.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mr. Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, in the Chair.

The Chairman appointed as Secretary of the meeting Mrs Marina Muller, private employee, with professional address at Luxembourg.

The meeting appointed as Scrutineer of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to act:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To change the financial year end of the Company from the last day of December each year to the last day of February of the following year;

2. Subsequent amendment of Article 25 of the articles of incorporation of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That all the shares being registered shares, convening notices for the present general meeting have been sent to all the shareholders by registered mail on 29 November 2007.

IV. It appears from the said attendance list, that 1,868,679 shares out of the 2,916,975 shares are represented at the present meeting.

V. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After approval of the foregoing, the general meeting, upon deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The general meeting resolves to change the financial year end of the Company from the last day of December each year to the last day of February of the following year.

As a consequence of the above, the meeting resolved to amend article 25 of the articles of incorporation of the Company accordingly so as to reflect the above amendments of the financial year end:

« **Art. 25.** The financial year of the Company shall commence on the first of March in each year and end on the last day of February of the following year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YEOMAN CAPITAL S.A., ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 131.609, constituée par acte notarié le 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2337 du 17 octobre 2007 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2614 du 15 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la fin de l'exercice social de la Société du dernier jour du mois de décembre de chaque année au dernier jour du mois de février de l'année suivante.

2. Modification afférente de l'article 25 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront également annexés aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale a été convoquée par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires en date du 29 novembre 2007.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que 1.868.679 actions sur 2.916.975 actions détenues par des tiers actionnaires sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayants été reconnus exacts par l'assemblée, celle ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier la fin de l'exercice social de la Société du dernier jour du mois de décembre de chaque année au dernier jour du mois de février de l'année suivante.

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 25 des statuts de la Société afin de refléter les modifications du la fin de l'exercice social dont il est question ci-dessus, comme suit:

« **Art. 25.** L'exercice social de la Société commence le premier mars de chaque année et finit le dernier jour du mois de février de l'année suivante.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare ci-après qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise, et suivi par une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gangloff, M. Muller, F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC / 2007 / 43663. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008029478/7241/106.

(080029583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

PB Aquarius Retail SP S.à r.l., Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.377.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of January.

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. JGS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, a company with registered office at 45 Grosse Elbstr., D-22767 Hamburg, Germany,
2. CSB BETEILIGUNGEN GmbH, a company with registered office at 45 Grosse Elbstr., D-22767 Hamburg, Germany, both represented by Mr. Laurent Kind, private employee, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,
by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, requested the undersigned notary to draw up the constitutive deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual share owners and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of PB AQUARIUS RETAIL SP S.à r.l, LUXEMBOURG.

Art. 5. The registered office shall be in Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III.- Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2008.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed as follows:

	Shares
1. JGS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, prenamed, two hundred and fifty shares	250
2. CSB BETEILIGUNGEN GmbH, prenamed, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares	500

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred fifty Euro.

Decisions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr Rüdiger Kimpel, Financial Trader, born in Wiesbaden (Germany) on September 2, 1961, residing at 3, rue Fernand Mertens in L-2148 Luxembourg, Category A manager;
 - Mr Johannes Stahl, Financial Trader, born in Nordhorn (Germany) on the 14th of October 1966, residing in D-22587 Hamburg, Moerikestrasse (Germany), Category A manager;
 - Mr Christopher Schroeder, Financial Trader, born in Hamburg (Germany) on 27th August 1961, residing in D-22609 Hamburg, Reichskanzlerstrasse 6, Category A manager;
 - Mr. Bob Faber, Chartered Accountant, born in Luxembourg on the 15 of May 1964, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Category B manager;
 - Mr. Charles Meyer, Chartered Accountant, born in Luxembourg on the 19th of April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Category B manager.
- 3.- The company will be validly bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager of the Company.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. JGS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société avec siège social au 45 Grosse Elbstr., D-22767 Hamburg, Allemagne,
2. CSB BETEILIGUNGEN GmbH, une société avec siège social au 45 Grosse Elbstr., D-22767 Hamburg, Allemagne, toutes les deux ici représentées par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, requièrent le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de PB AQUARIUS RETAIL SP S.à r.l., LUXEMBOURG.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou, en cas de pluralités de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par les associés, en vertu de leurs pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre les associés et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1. JGS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
2. CSB BETEILIGUNGEN GmbH, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, les associées prénommées ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Rüdiger Kimpel, commerçant financier, né à Wiesbaden (Allemagne) le 2 septembre 1960, demeurant à 3, rue Fernand Mertens à L-2148 Luxembourg, gérant de catégorie A;
 - Monsieur Johannes Stahl, commerçant financier, né à Nordhorn (Allemagne) le 14 octobre 1966, demeurant à D-22587 Hamburg, Moerikestrasse (Allemagne), gérant de catégorie A;
 - Monsieur Christopher Schroeder, commerçant financier, né à Hamburg (Germany) le 27 août 1961, demeurant à D-22609 Hamburg, Reichskanzlerstrasse 6, gérant de catégorie A;
 - Monsieur Robert Philippe Faber, expert comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant de catégorie B;
 - Monsieur Charles Meyer, expert comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant de catégorie B;
- 3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Kind, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2008, Relation GRE/2008/486. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008029484/231/262.

(080029737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

BBWP Europe Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 118.293.

In the year two thousand eight, on the thirty first day of January.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

BBWP EUROPE HOLDINGS MALTA II LIMITED, a company governed by the laws of Malta, having its registered office in 171, Old Bakery Street, M-VLT 09 Valletta, registered at the Malta register of commerce under number C. 39084 here represented by Mr Max Mayer employee, residing professionally at L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent, by virtue of a proxy given under private seal on January 30th, 2008.

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company BBWP EUROPE HOLDINGS LUX S.à.r.l, having its registered office in 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach (the «Company»),

incorporated by a deed of the M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 11th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1869 of October 5th, 2006

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, Number 118.293

The Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office to L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker and in consequence to amend point 2.1. of article 2 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 2.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

BBWP EUROPE HOLDINGS MALTA II LIMITED, une société de droit maltais ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, M-VLT 09 Valletta, inscrite au du Registre de Commerce à Malte sous le numéro C. 39084

ici représentée par Monsieur Max Mayer employé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 janvier 2008.

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée BBWP EUROPE HOLDINGS LUX S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date 11 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1869 du 5 octobre 2006, et

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.293,

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social vers L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker et de modifier en conséquence le point 2.1 de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, Relation: LAC/2008/5008. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008029466/206/80.

(080029625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Akmens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.754.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du gérant unique de la Société en date du 8 février 2008 que le siège social de la Société a été transféré au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008029417/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06387. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

AM Global Holding, Société à responsabilité limitée,

(anc. Arcelor Holding).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.898.

—
EXTRAIT

Le 5 novembre 2007, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ArcelorMittal (anc. ARCELOR), une société anonyme, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.454, l'associé unique de la Société, a décidé de modifier la dénomination d'ARCELOR en ArcelorMittal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008029459/213/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05493. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

BBWP Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.826.

In the year two thousand eight, on the thirty first day of January.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

BBWP EUROPE HOLDINGS LUX S.à.r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office actually in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered at the Luxembourg Companies and Trade Register under the number B 118.293

here represented by Mr Max Mayer employee, residing professionally at L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent, by virtue of a proxy given under private seal on January 29th, 2008.

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company BBWP FINANCE LUX S.à.r.l. having its registered office in 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach (the «Company»),

incorporated by a deed of the M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on September 19th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1998 of October 25th, 2006

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, Number 118.826

The Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office to L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker and in consequence to amend point 2.1. of article 2 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 2.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

BBWP EUROPE HOLDINGS LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.293

ici représentée par Monsieur Max Mayer employé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 janvier 2008.

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée BBWP FINANCE LUX S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date 19 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 1998 du 25 octobre 2006, et

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.826,

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social vers L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker et de modifier en conséquence le point 2.1 de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, Relation: LAC/2008/5011. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008029465/206/82.

(080029643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

B&B Power Luxembourg (Flinders) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 111.250.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

B & B POWER MALTA (FLINDERS) LIMITED a company governed by the laws of Malta, having its registered office in 171, Old Bakery Street, M-VLT 09 Valletta, registered at the Malta register of commerce under number C.38974, here represented by Mr Max Mayer employee, residing professionally at L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent, by virtue of a proxy given under private seal on January 30th, 2008.

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company B & B POWER LUXEMBOURG (FLINDERS) S.à.r.l., having its registered office in 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (the «Company»),

incorporated by a deed of the M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on September 16th, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 205 of January 28th, 2006

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, Number 111.250

The Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office to L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker and in consequence to amend point 2.1. of article 2 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 2.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 800.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un janvier

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

B & B POWER MALTA (FLINDERS) LIMITED, une société de droit maltais ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, M-VLT 09 Valletta, inscrite au du Registre de Commerce à Malte sous le numéro C. 38974

ici représentée par Monsieur Max Mayer employé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 janvier 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée B & B POWER LUXEMBOURG (FLINDERS) S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date 16 septembre 2005 publié au Mémorial C numéro 205 du 28 janvier 2006

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.250,

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social vers L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker et de modifier en conséquence le point 2.1 de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, Relation: LAC/2008/5013. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008029464/206/79.

(080029655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Wolverina Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.401.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of January.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Such appearing party requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company («société anonyme»):

Title I.- Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of WOLVERINA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Title II.- Capital, shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 12.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31,2008.

The first annual meeting will be held in 2009.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, represented by two of its directors, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10,1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
2. The following person is appointed director:

Mr. Paul Marx, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

the private limited company COMCOLUX S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B 58.545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WOLVERINA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des per-

sonnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée par deux de ses administrateurs, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2. La personne suivante est nommée administrateur:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2013.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2008, Relation GRE/2008/403. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008029489/231/336.

(080030021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Benolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 77.569.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008029277/4580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08346. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

G.E.S.T.E., Gestion Exposition Spectacle Théâtre Evénements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 105.969.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008029290/4580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08343. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

C. Automobiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 95.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2008.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008029302/239/12.

(080029973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Primafina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.660.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029303/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05310. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**BGS AG, Société Anonyme,
(anc. BGS-Holding AG).**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 99.698.

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft BGS-HOLDING AG mit Sitz in L-1818 Howald, 4, rue des Joncs (Gebäude 11)

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. März 2004, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 377 vom 7. April 2004,

abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Juli 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 99.698

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herr Vladimir Ivanov, Ökonom, wohnhaft in bld. Litovsky 5/10-307, Moskau, Russische Föderation

Die Präsidentin bestimmte zum Sekretär Herrn Max Mayer, Privatebeamte, berufsansässig in Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herr Paul-Hubertus Nelke, Privatbeamte, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

- 1.- Änderung des Namens in BGS AG und somit Abänderung von Artikel 1 Absatz 2 der Satzung.
- 2.- Änderung des Gesellschaftszwecks und somit Abänderung von Artikel 2 der Satzung.
- 3.- Aberufung von Herrn Vladislav Reger als Verwaltungsratsmitglied und geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied.
- 4.- Ennenung von 2 neuen Verwaltungsratsmitgliedern.
- 5.- Verschiedenes

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft in BGS AG. abzuändern und infolge dessen Artikel 1, Absatz 2 der Statuten abzuändern wie folgt:

« **Art. 1. Absatz 2.** Der Name der Aktiengesellschaft ist BGS AG.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und infolge dessen Artikel 2 der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, die Produktion und der Vertrieb, sowie der Im- und Export von windenergetischen Anlagen und ergänzenden Geräten und Ausrüstungen, der Service und die technische Wartung der genannten Anlagen, Geräte und Ausrüstungen, die Gewinnung von Elektroenergie.

Die Gesellschaft kann sich beteiligen unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und alle anderen Anlagemöglichkeiten, wie den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen tätigen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt, alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaft in denen sie eine Beteiligung hält, fördern.

Sie wird alle Maßnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung beruft mit sofortiger Wirkung Herrn Vladislav Reger als Verwaltungsratsmitglied und geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied ab, und erteilt ihm Entlast.

Vierter Beschluss

Die Versammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern bis zum Jahre 2010:

- a) Herr Franc Smidt, Kaufmann, wohnhaft in 24, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg,
- b) Herrn Leonid Gandelman, wohnhaft in CT06831 Greenwich (USA), 84, Zaccheus Mead Lane

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 11.00 Uhr.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 800,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. Ivanov, M. Mayer, P. Nelke, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, Relation: LAC/2007/3117. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 11. Februar 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008029475/206/82.

(080029533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Primafina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.660.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029305/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Global Technology Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.156.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of November.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

- LAURO QUATTRO S.p.A., with registered office in Milano, Via del Lauro 7, I-20121, here represented by EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, itself represented by one of its A proxyholders Mrs Maria Tkachenko, private employee, residing professionally at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and one of its B proxyholders, Mr Jean-Jacques Josset, private employee, residing professionally at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- WORLD TECHNOLOGY SYSTEMS S.A., with registered office in Luxembourg, L-1746, 2, rue J. Hackin, registered with the Luxembourg Trade Register under section B n° 102.148, here represented by EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, itself represented by one of its A proxyholders Mrs Maria Tkachenko, prenamed and one of its B proxyholders, Mr Jean-Jacques Josset, prenamed.

Which proxies shall be signed ne varietur by the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

LAURO QUATTRO S.p.A., prenamed, and WORLD TECHNOLOGY SYSTEMS S.A., prenamed, both represented as stated hereabove, declare to be the sole associates of the company GLOBAL TECHNOLOGY SYSTEMS S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 102.156, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 23, 2004, published in the Mémorial C number 1021 on October 13, 2004, page 49005, and the By Laws have been modified for the last time by deed of the undersigned notary, on October 28, 2005, published in the Mémorial C number 491 on March 8, 2006, page 23566.

The associates request the notary to document the following resolutions:

First resolution

The associates decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The associates decide to appoint Mr. Fons Mangen, réviseur d'entreprises, born on June 17, 1958 in Ettelbruck with professional address at 9 B, boulevard du Prince Henri, L-1724, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever he is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first names, civil status and residence, the appearing persons, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- LAURO QUATTRO S.p.A., avec siège social à Milan, Via del Lauro 7, I-20121, ici représentée par EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par un de ses fondés de pouvoir A Madame Maria Tkachenko, employée privée, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et un de ses fondés de pouvoir B Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- WORLD TECHNOLOGY SYSTEMS S.A., avec siège social au à Luxembourg, L-1746, 2, rue J. Hackin, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B n° 102.148, ici représentée par EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par un de ses fondés de pouvoir A Madame Maria Tkachenko, précitée et un de ses fondés de pouvoir B Monsieur Jean-Jacques Josset, précité.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

LAURO QUATTRO S.p.A. préqualifiée et WORLD TECHNOLOGY SYSTEMS S.A. préqualifiée, agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée GLOBAL TECHNOLOGY SYSTEMS S.à r.l., avec siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 102.156, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1021 du 13 octobre 2004 page 49005, et modifié pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 28 octobre 2005 publié au Mémorial C numéro 491 du 8 mars 2006, page 23566, ont prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur M. Fons Mangen, réviseur d'entreprises, né le 17 juin 1958 à Ettelbruck, avec adresse professionnelle au 9 B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Tkachenko, J.-J. Josset, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, LAC/2007/37607. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008029458/202/94.

(080029972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Primafina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.660.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029306/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Philipina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.404.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029307/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

International Automotive & Transportation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 77.488.

Constitué suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à L-Hesperange, en date du 2 août 2000, publié au Mémorial, Recueil n^o 71 du 31 janvier 2001.

Statuts modifiés en dernier lieu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil n^o 1803 du 19 décembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de INTERNATIONAL AUTOMOTIVE & TRANSPORTATION S.A. qui s'est tenue à L-2450 Luxembourg, au 15, boulevard Roosevelt, en date du 11 octobre 2007 que:

- le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.
- la démission de Maître Marc Feider, avocat, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg au 58, rue Charles Martel de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué a été acceptée.
- Maître Roy Reding, avocat, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg au 40, boulevard G.-D. Charlotte a été nommé au poste d'administrateur en remplacement de Maître Marc Feider.

Maître Roy Reding terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour la société

INTERNATIONAL AUTOMOTIVE & TRANSPORTATION S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008029413/687/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**IK Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRAPF Ikebukuro S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 février 2008.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008029308/239/13.

(080030053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Philipina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.404.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029309/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Via Romana S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg E 3.784.

EXTRAIT

Le 19 Janvier 2008 à 14.30 heures, les associés de la société civile immobilière VIA ROMANA S.C.I. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature des gérants actuellement en fonction, à savoir:

a. Monsieur Marco A. Becker, né le 21 juillet 1958 à Pétange demeurant 49, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, nommé pour une durée illimitée;

b. Monsieur Marcel Pierrard, né le 20 octobre 1945 à Luxembourg, demeurant 54, rue Michel Gehrend, L-1619 Luxembourg, nommé pour une durée illimitée;

c. Monsieur David Randall Miller, né le 2 juillet 1956 à Kamloops, Canada B.C., demeurant 991 Ivsbridge Blvd., Newmarket, Ontario, Canada L3X 2A2, nommé pour une durée illimitée;

comme suit:

La société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement celle de Monsieur David Randall Miller.

Pour extrait sincère et conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2008.

VIA ROMANA S.C.I.

D. R. Miller / M. A. Becker

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008029443/8516/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Opava Development Hollerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 128.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2008.
Pour copie conforme
Pour la société
Déléguée par Maître J. Seckler
M. Goeres

Référence de publication: 2008029310/231/14.

(080029568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Philipina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.404.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2008029311/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Sab Soparfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 67.856.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 novembre 2007

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Samwil Assy et de Monsieur Simon Tortell comme administrateurs de la société.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs Madame Beatrice Grifoni, avocate, née le 12 février 1975 à Florence (Italie) et demeurant à Keplerstrasse 25, 68165 Mannheim (Allemagne) et Madame Kristen Simat, née le 7 juin 1974 à New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 1, West Street, Suite 3117, 10004 New York (Etats-Unis d'Amérique).

L'assemblée accepte la démission de LUXREVISION S.à r.l. comme commissaire de la société.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire la société INTERNATIONAL MANAGING COMPANY INC., une société de droit du Panama, établie et ayant son siège à Calle Aquilino De La Guardia, Ocean Business Plaza, 1206 Panama City (République de Panama), inscrite au «Registre Publico de Panama» sous le numéro 567560.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait sincère et conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.
SAB SOPARFIN S.A.
F. Olivieri / B. Grifoni
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008029440/664/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06333. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Chicago Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.492.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029312/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Chicago Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.492.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029313/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Lar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008029314/231/14.

(080030189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Edufin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.568.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008029318/5770/12.

(080029558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

HIG Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 128.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2008.
Pour copie conforme
Pour la société
Déléguée par Maître J. Seckler
M. Goeres

Référence de publication: 2008029315/231/14.

(080030191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Chicago Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.492.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2008029316/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Cascadal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.808.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2008029317/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

AFD Le Pouzin A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 112.939.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.
M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008029319/5770/12.

(080029561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Cascadal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.808.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2008029321/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Sportmax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.377.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008029322/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Red & Black Topco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.129.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.
M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008029323/5770/12.

(080029573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Parallax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.411.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2008029337/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.
